



République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

**Communauté de communes du Clermontais**

Date de la convocation	19 Septembre 2016	Séance du : 28 Septembre 2016
	<b>Votes</b> : 39	L'An Deux Mille Seize, et le vingt-huit septembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de PERET, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 33	Pour : 38	
Absents : 7	Contre : 1	
Représentés : 6	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Mme Martine VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (VILLENEUVETTE).

Absents représentés :

Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault),  
M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault),  
M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault),  
M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par M. Bernard COSTE (Octon),  
M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan),  
Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absents : Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Gérald VALENTINI (Valmascle) représenté par Mme Martine VALENTINI, suppléante (Valmascle).

**Objet : Budget Général – Décision modificative n°2.**

Monsieur COSTE rapporte :

Fonctionnement : La Communauté de communes a délibéré en mai dernier pour l'abandon partiel du reste à recouvrer au profit du PLIE Cœur d'Hérault. En conséquence, il convient d'émettre un mandat en dépenses exceptionnelles permettant l'émargement d'une partie de la dette. Les crédits budgétaires du chapitre 67 sont insuffisants et doivent être augmentés par cette décision modificative.

Investissement : La Communauté de communes a lancé une réflexion sur la restructuration des différents pôles de l'accueil de loisirs pour améliorer les conditions d'accueil des enfants, gagner en fonctionnalité et garantir une certaine équité sur le territoire.

Aussi, cette réflexion se concrétise dès à présent au profit du pôle de loisir maternel de Clermont l'Hérault. En effet, dès 2016, il est proposé l'acquisition de deux bâtiments modulaires propriétés de l'OGEC Saint Paul afin de les transférer à proximité immédiate du pôle de loisir primaire existant, sur un terrain mis à disposition par la commune de Clermont l'Hérault.

L'opération proposée englobe l'acquisition de ces modulaires, leur transfert sur ladite parcelle, les travaux d'installation et de réaménagements intérieurs, ainsi que l'acquisition du mobilier permettant son fonctionnement pour la fin d'année.

En conséquence, il est proposé les réajustements suivants :

- Nouvelle opération : pôle maternel de Clermont l'Hérault
- L'opération « PLH » n'a pas enregistré de dépenses de résiliation. Les Opérations « Aménagement gare de Clermont » et « Entretien et restauration des cours d'eau » n'atteignent pas la prévision budgétaire initialement programmée.

CHAP	DESIGNATION	DEPENSES	CHAP	DESIGNATION	RECETTES
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>
67	Charges exceptionnelles	+ 5 000,00			
68	Dotations aux provisions	- 5 000,00			
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>
Op.144	Construction bâtiment ALSH	+ 230 000,00			
Op.130	PLH	- 15 000,00			
Op.161	Aménagement gare de Clermont	- 155 000,00			
Op.162	Entretien et restauration des cours d'eau	- 60 000,00			

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

**A LA MAJORITÉ,**

**APPROUVE** la décision modificative n°2 du Budget Général telle que présentée ci-dessus

**PRECISE** que ces sommes seront portées au budget 2016 du Budget Général.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

<p>Accusé de réception en préfecture 034-243400355-20160930-2016-09-28-05-DE Date de télétransmission : 04/10/2016 Date de réception préfecture : 04/10/2016</p>
--